



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° AGRI-TH-10

Chaudière à condensation pour le chauffage des serres horticoles

1. Secteur d'application

Serres horticoles, neuves ou existantes.

2. Dénomination

Mise en place d'une chaudière de type condensation pour le chauffage des serres horticoles neuves ou existantes.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le professionnel doit attester de la mise en œuvre d'une régulation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

21 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m ²			x	Surface chauffée en m ²
Zone climatique	H1	257		S
	H2	210		
	H3	140		